MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA 2016/2017

Cadre réservé à la Communauté de Communes du Pays Bilurien

Référence Unique du Mandat :

Type de contrat : Ecole Intercommunale de Musique du Pays Bilurien

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Bilurien à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays Bilurien.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Pays :**

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE À DÉBITER

IBAN : F R

Identification internationale de votre compte bancaire (International Bank Account Number)

BIC :

Identification internationale de votre banque (Bank Identifier Code)

NOM, IDENTIFIANT ET ADRESSE DU CRÉANCIER

NOM : Communauté de communes du Pays Bilurien **Identifiant Créancier SEPA :** **FR 52 ZZZ 601056**

Adresse : 54, rue Nationale

Code postal : 72440 **Commune :** BOULOIRE **Pays :** FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES

Type de paiement : Paiement à date limite ☐

Paiement pour le compte de :

NOM/Prénom — Adresse – Code Postal – Commune

SIGNATURE

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Bilurien. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes du Pays Bilurien.

Fait à **Le** ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature (s)

DOCUMENT À JOINDRE

Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

(Au format IBAN et BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

RETOURNER CE DOCUMENT COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ D'UN R.I.B. AVANT LE 15 NOVEMBRE 2016 À :

Communauté de Communes du Pays Bilurien
54, rue Nationale - 72440 BOULOIRE